

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juin, le conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM MOUILLER Catherine, GENOUX Maud, GIRARD Pierre-Alexandre, MAZZARIOL Christiane, ROSSILLE Christiane, COMTE Eric, RUSSIAS Catherine, BURNOT Franck, GUARNERI Frédéric, MARTINEZ Jean-Sébastien, THIVEND Gaëlle, FAYET Anthony, STECKEN Lorie, CHANTELOT Emilie, SYBELIN Gaëlle, CHAMBONNIÈRE Pierre.

Absents excusés : COPPÉRÉ Jean-Michel, LAURENT Régis pouvoir à C ROSSILLE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

042-214201766-20260623-D202647-DE

Secrétaire de la séance : CHANTELOT Emilie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

N°2026-47 OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CUI - CAE avec le DEPARTEMENT pour la GARDERIE-CANTINE et l'ENTRETIEN des LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a créé, par délibération n°2025-49 du 30 septembre 2025, un poste dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ce dispositif, prévu par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 et régi par le code du travail (articles L. 5134-19-1 et suivants), s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Il repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement.

Ce contrat est cofinancé par l'État et le conseil départemental (pour les bénéficiaires du RSA socle).

Monsieur le Maire rappelle les besoins identifiés seront toujours existants à la rentrée de septembre 2026 :

- Renfort en personnel pour les services de la cantine et de la garderie, où les effectifs restent élevés malgré la fermeture d'une classe en maternelle ;
- Entretien des locaux communaux, en particulier le bâtiment de la mairie et la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un renouvellement du contrat CUI-CAE d'une quotité horaire de **24 heures** avec le Département. L'agent exercera les fonctions d'adjoint technique **du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 5 juillet 2027 ;**

Il assurera le service garderie-cantine et l'entretien des locaux communaux.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de M. le Maire de renouveler le contrat CUI-CAE de 24 h avec le département pour la garderie-cantine et l'entretien des locaux communaux ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 24 juin 2026

Le Maire, Eric MARTIN

Emilie CHANTELOT, Secrétaire de séance,

